APRÈS ART. 3 N° 897

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 897

présenté par

M. Ciotti, M. Vialay, Mme Louwagie, M. Furst, M. Dassault, M. Goasguen, M. de Ganay, M. Emmanuel Maquet, Mme Corneloup, Mme Le Grip, M. Bazin, M. Straumann, M. Verchère, Mme Kuster, M. Abad, Mme Valérie Boyer, Mme Meunier, Mme Tabarot, M. Cattin et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.